Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260604-0829052026-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRELIDY
Séance du 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Dominique COROYER

Délibération n° 8_29/05/2026 – désignation de titulaires pour Guingamp Paimpol Agglomération

Par délibération du 28 avril 2026, le Conseil d'agglomération a approuvé la création de huit commissions thématiques listées ci-dessous :

- Territoires, citoyenneté, rayonnement
- Économie, emploi, initiatives locales
- Finances, administration, évaluations
- Personnels, dialogue social, communication
- Familles, solidarités, Santé, cohésion humaine
- Eau, mer et littoral
- Environnement, climat, énergies, déchets
- Habitat, urbanisme, mobilités

En plus des Conseillers d'agglomérations (titulaires et suppléants), dans le cadre de la mise en place de ces commissions thématiques, GPA invite le conseil municipal de Brélidy à désigner des représentants afin de permettre le lancement des travaux.

La participation des conseillers a été ainsi fixée :

- Pour Brélidy, trois conseillers municipaux pour l'ensemble des 8 commissions et un conseiller en plus car la commune n'a pas de suppléant à GPA.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260604-0829052026-DE

Donc, le conseil municipal doit élire 4 personnes, pour siéger aux comm[illegible]

Après discussion, les membres du conseil municipal a désig[illegible]

- Finances, administration, évaluations : Nicolas BILLIOU
- Personnels, dialogue social, communication : Edith LE GUEN
- Familles, solidarités, Santé, cohésion humaine : Vanessa MARTIN
- Environnement, climat, énergies, déchets : Armelle FUSTEC

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Dominique COROYER